



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 23 octobre 2025 — N° 9

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de M. Jean-Philippe Noël.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de l’action communautaire autonome.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le travail de l’équipe du journal *Le Gleaner*.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la contribution du milieu communautaire au bien-être des Québécois et Québécoises.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter M. Samuel Bolduc, médaillé d’or aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

23 octobre 2025

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'entamer les travaux nécessaires pour rendre le chemin de Manawan sécuritaire.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala des Perséides de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de saluer la mémoire de Mme Gabie Renaud et le courage de sa sœur, Mme Rachel Renaud.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles et aux partenaires de la Commanderie de l'Érable.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de féliciter la Société historique et culturelle du Marigot pour le lancement du livre *Longueuil, un avenir prometteur*.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de l'organisme Option Femmes.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter l'Association des riverains du lac Saint-Hubert, lauréate du prix Anselme Gagné.

23 octobre 2025

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport sur l'application de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, en date d'octobre 2025.

(Dépôt n° 226-20251023)

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le plan stratégique 2025-2029 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

(Dépôt n° 227-20251023)

23 octobre 2025

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 23 octobre 2025, que lui a adressée M. Legault, premier ministre, lui demandant de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée se réunisse en séances extraordinaires à compter de 8 heures, ce vendredi 24 octobre 2025, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, afin de permettre la présentation d'un projet de loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services, ainsi que de procéder à toutes les étapes de son étude;

(Dépôt n° 228-20251023)

Le rapport d'activités et de gestion 2024-2025 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

(Dépôt n° 229-20251023)

Dépôts de pétitions

Mme Gentilcore (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 102 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition aux compressions budgétaires imposées au réseau des cégeps.

(Dépôt n° 230-20251023)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire certains propos non parlementaires.

23 octobre 2025

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 22 octobre 2025 sur la motion proposée par M. Fortin (Pontiac) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'après sept ans au gouvernement, la Coalition avenir Québec est toujours incapable de concrétiser sa promesse de réformer le régime forestier;

QU'elle rappelle que dans le contexte des tarifs américains, une réforme du régime forestier est plus que jamais nécessaire pour offrir une meilleure prévisibilité à l'industrie et afin que le Québec demeure compétitif pour attirer les investissements ainsi que pour protéger l'impact économique de ce secteur;

QU'elle rappelle que l'industrie forestière représente des dizaines de milliers d'emplois dans les différentes régions du Québec et que plusieurs de ces travailleurs ne sont présentement pas en emploi suite à la fermeture d'usines dans leurs régions;

QU'enfin, elle condamne le manque de courage du gouvernement actuel et qu'elle dénonce son abandon pur et simple de nos régions, de nos communautés forestières et au premier chef, de nos travailleurs de la forêt.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 43 en annexe)

Pour : **30** Contre : **70** Abstention : **0**

23 octobre 2025

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee) et M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant la lutte contre l'itinérance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre du Travail, conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Dufour (Abitibi-Est), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le rôle d'un ordre professionnel est de protéger le public;

QU'elle affirme que lorsqu'un ordre s'interroge sur des gestes pouvant compromettre cette protection, il a le devoir d'agir et de les signaler;

QU'elle rappelle que les ordres professionnels sont indépendants du pouvoir politique;

QU'elle affirme sa confiance envers le Collège des médecins et son président.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 44 en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **1**

23 octobre 2025

M. Tanguay (LaFontaine), conjointement avec M. Marissal (Rosemont) et M. Dufour (Abitibi-Est), présente une motion concernant les négociations avec les médecins; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), présente une motion concernant les enfants issus de l'immigration fréquentant le réseau des services de garde éducatifs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 112, Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique.

23 octobre 2025

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la demande pour un meilleur accès aux services d'orthophonie sur la Côte-Nord, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions concernant la demande visant à garantir un accès équitable aux soins et aux services sociaux dans les régions éloignées.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 31 octobre 2025, Mme Garceau (Robert-Baldwin) s'adressera à Mme Proulx, ministre responsable de la Condition féminine, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les engagements brisés du gouvernement caquiste : on ne protège pas les femmes à moitié ».

23 octobre 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 101, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 101 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 24 octobre 2025, à 8 heures.

La motion est adoptée.

À 12 h 32, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 24 octobre 2025, à 8 heures, pour permettre la tenue d'une séance extraordinaire à la demande du premier ministre.

La Présidente

NATHALIE ROY

23 octobre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 43)

POUR - 30

Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Boissonneault (PQ)	Gentilcore (PQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
Cadet (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	
Dufour (PLQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)	

(Mille-Îles)

CONTRE - 70

Abou-Khalil (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Déry (CAQ)	Jacques (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)

23 octobre 2025

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Dufour (Abitibi-Est) :

(Vote n° 44)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)	
Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)